

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 février 2024

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2208)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 42

présenté par

Mme Caroit, M. Pacquot, M. Armand, M. Bothorel, Mme Bregeon, Mme Buffet, M. Descrozaille,
M. Girardin, M. Izard, M. Lavergne, Mme Le Meur, Mme Le Peih, M. Maillard, M. Marchive,
Mme Marsaud, M. Midy, M. Perrot, Mme Petel, M. Rodwell, M. Travert, M. Vojetta et les
membres du groupe Renaissance

ARTICLE 2

À la fin de la seconde phrase de l’alinéa 10, substituer aux mots :

« des productrices et des producteurs »,

les mots :

« des agriculteurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Bien qu'il soit tout à fait légitime de rappeler la nécessité de garantir de meilleures conditions de travail aux agricultrices, l'emploi d'une formulation inclusive ("des productrices et des producteurs") n'est juridiquement pas recevable. Il est d'ailleurs proposé des remplacer ces deux termes par celui, plus précis, "d'agriculteurs".